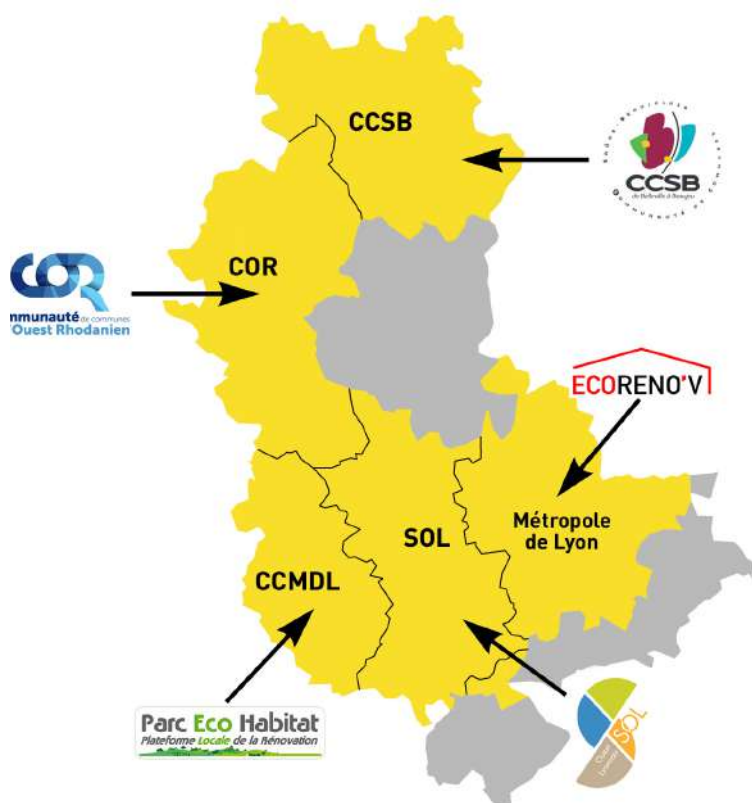


Mise à jour par LS  
Octobre 2017

Certains territoires du Rhône offrent : un accompagnement personnalisé des projets de rénovation (depuis la conception jusqu'à la réalisation des devis et le démarrage des travaux); et des aides financières.

1/4



> **La Métropole de Lyon** → Se référer à la fiche « **Aides communes de la Métropole de Lyon** » et « **Aides Ecorénov'** »

> **La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)** → **p.2**

> **La Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB)** → **p.2**

> **La Communauté de Communes des Monts Du Lyonnais (CCMDL)** → **p.3**

> **Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL)** → **p.3**

> **La Communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO)** → **p.4**

> **La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)** → **p.4**

**Toutes ces aides sont cumulables avec les aides nationales :  
Crédit d'impôt, Eco-prêt à taux zéro ...**

Pour plus de détails sur les dispositifs suivants, contactez un Conseiller

**INFO → ÉNERGIE au 04 37 48 25 90**

#### Communes de la COR :

- Affoux
- Amplepuis
- Ancy
- Chambost-Allières
- Chénelette
- Claveisolles
- Cours
- Cublize
- Dareizé
- Dième
- Grandris
- Joux
- Lamure sur Azergues
- Les Olmes
- Les Sauvages
- Meaux-la-Montagne
- Pont Trambouze
- Pontcharra-Sur-Turdine
- Poule-les-Echarmeaux
- Ranchal
- Ronno
- St Appolinaire
- St-Bonnet-le-Troncy
- St-Clément-sur-Valsonne
- St-Forgeux
- St-Jean-la-Bussière
- St-Just-d'Avrey
- St-Loup
- St-Marcel l'Eclairé
- St-Nizier-d'Azergues
- St-Romain-de-Popey
- St-Vincent-de-Reins
- Tarare
- Thel
- Thizy-les-Bourgs
- Valsonne

#### Communes de la CCSB :

- Aigueperse
- Avenas
- Azolette
- Beaujeu
- Belleville
- Cenves
- Cercié
- Charentay
- Chiroubles
- Chénas
- Corcelles en Beaujolais
- Dracé
- Emeringes
- Fleurie
- Juliénas
- Jullié
- Lancié
- Lantignié
- Les Ardillats
- Marchamp
- Monsols
- Odenas
- Ouroux
- Propières
- Quincié en Beaujolais
- Régnié Durette
- Saint Bonnet des Bruyères
- Saint Christophe
- Saint Clément de Vers
- Saint Didier sur Beaujeu
- Saint Georges de Reneins
- Saint Igny de Vers
- Saint Jacques des Arrêts
- Saint Jean d'Ardières
- Saint Lager
- Saint Mamert
- Saint Etienne la Varenne
- Taponas
- Trades
- Vauxrenard
- Vernay
- Villié Morgon

## ➤ COR : Accompagnement personnalisé et aides financières

Vous avez un projet de rénovation sur la COR ? Faites vous accompagner depuis la conception jusqu'à la réalisation des devis et la réalisation des travaux, et bénéficiez d'aides financières.

### ▲ Conditions minimales

**Public éligible** : tous les propriétaires occupants et bailleurs

**Logements construits il y a plus de 15 ans.**

### ▲ Aides financières

Les aides financières de la COR varient de 300 € à 27 000 € selon les travaux effectués.

Elles permettent de favoriser :

- la rénovation globale
- les matériaux biosourcés
- les énergies renouvelables.

Et de bonifier :

- la production d'électricité renouvelable
- la sobriété énergétique
- la maîtrise de la demande en électricité

→ **Contactez votre Espace INFO → ÉNERGIE pour faire le point sur vos travaux et enclencher l'accompagnement.**

2/4

## ➤ CCSB : Accompagnement personnalisé et aides financières

Vous avez un projet de rénovation sur la CCSB ? Faites vous accompagner depuis la conception jusqu'à la réalisation des devis et la réalisation des travaux, et bénéficiez d'aides financières.

### ▲ Conditions minimales

**Public éligible** : tous les propriétaires occupants et bailleurs non éligibles aux aides de l'ANAH

### ▲ Aides financières

Les aides financières de la CCSB varient de 100 € à 8 000 € selon les travaux effectués.

Elles permettent de favoriser :

- la rénovation globale, en bonifiant la réalisation de plusieurs postes de travaux
- les matériaux biosourcés
- les énergies renouvelables

→ **Contactez votre Espace INFO → ÉNERGIE pour faire le point sur vos travaux et enclencher l'accompagnement.**

**Communes de la CCML :**

- Aveize
- Brullioles
- Brussieu
- Chambost-Longessaigne
- Coise
- Duerne
- Grézieu-le-Marché
- Haute-Rivoire
- La-Chapelle-sur-Coise
- Larajasse
- Les Halles
- Longessaigne
- Meys
- Montromant
- Montrottier
- Pomeys
- St-Clément-les-Places
- St-Genis-l'Argentière
- St-Foy-l'Argentière
- St-Laurent-de-Chamousset
- St-Martin-en-Haut
- St-Symphorien-sur-Coise
- Souzy
- Villechenève

## ➡ CCML : Accompagnement personnalisé et aides financières

Vous avez un projet de rénovation sur la CCML ? Faites vous accompagner depuis la conception jusqu'à la réalisation des devis et la réalisation des travaux, et bénéficier d'aides financières.

### ▲ Conditions minimales

**Public éligible** aux aides financières : tous les propriétaires occupants et bailleurs non éligibles aux aides de l'ANAH

**Logement construit avant le 01/01/2002**

### ▲ Aides financières

#### Pour une rénovation globale BBC

Justification par calcul thermique ou Solution Technique de Référence. Il est exigé la mise en oeuvre de matériaux biosourcés pour l'isolation de la toiture et des murs extérieurs. Un test final d'étanchéité à l'air est à réaliser en fin de chantier.

- 20 % du montant des travaux TTC, plafonné à **4 000 €**
- Bonus Eco si mise en oeuvre de systèmes solaire thermique ou chauffage biomasse : 20 % du montant des travaux TTC, plafonné à **1 000 €**
- Etude thermique subventionnée à hauteur de 80 %, plafonnée à **500 €**
- Test d'étanchéité à l'air subventionné à hauteur de 80%, plafonnée à **500€**, si un test intermédiaire est réalisé.

→ **Contactez votre Espace INFO→ENERGIE pour faire le point sur vos travaux et enclencher l'accompagnement.**

**Communautés de Communes du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) :**

- CC Pays de l'Arbresle (CCPA)
- CC Vallons du Lyonnais (CCVL)
- CC Vallée du Garon (CCVG)
- CC Pays Mornantais (COPAMO)

## ➡ SOL : Accompagnement personnalisé et aides financières

Vous avez un projet de rénovation sur le SOL? Faites vous accompagner depuis la conception jusqu'à la réalisation des devis et la réalisation des travaux, et bénéficier d'aides financières.

### ▲ Conditions minimales

**Public éligible** aux aides financières :

- **Logement individuel** (construit avant le 1er janvier 2013) : tous les propriétaires occupants et bailleurs non éligibles aux aides de l'ANAH
- **Copropriété** (construite avant le 1er janvier 1990) : Syndic et mono-propriété

### ▲ Aides financières

#### Niveau volontaire

**Logement individuel : 2 postes de travaux**

- 20 % du montant des travaux TTC, plafonné à **2 000€**
  - 30% du montant des travaux TTC, plafonné à **3 000 €** si mise en place d'Eco-matériaux, ou d'énergies renouvelables
  - Etude thermique subventionnée à hauteur de 80 %, plafonnée à 500 €
- Copropriété : réaliser 35 % d'économie d'énergie** (justifié par calcul thermique)
- **2 000 € / lot principal**



## Niveau exemplaire : rénovation globale BBC

**Logement individuel** : justification par calcul thermique ou Solution Technique de Référence. Un test final d'étanchéité à l'air doit être réalisé.

- 20 % du montant des travaux TTC, plafonné à **6 500 €**
- Etude thermique subventionnée à hauteur de 80 %, plafonnée à 500 €
- Test d'étanchéité à l'air subventionné à hauteur de 80%, plafonnée à 500 €.

**Copropriété** : justification par calcul thermique

- **3 500 € / lot principal**

→ **Contactez votre Espace INFO→ENERGIE au 04 37 48 25 90 pour faire le point sur vos travaux et enclencher l'accompagnement.**

4/4

## ➤ COPAMO : Accompagnement personnalisé et aides financières

### ▲ Conditions minimales

**Public éligible** aux aides financières : Tous les propriétaires éligibles ANAH

### ▲ Aides financières

- **Pour les propriétaires bailleurs**, **1 600 €** pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique avec critères techniques à respecter.
- **Pour les propriétaires occupants**, prime ASE (Aide de Solidarité Ecologique) majorée, **1 500 €** en fonction de la performance des travaux.

→ **Contactez la COPAMO pour faire le point sur vos travaux et enclencher l'accompagnement au 04 78 44 73 83.**

## ➤ CCPA : Accompagnement personnalisé et aides financières

### ▲ Conditions minimales

**Public éligible** aux aides financières : Tous les propriétaires éligibles ANAH

### ▲ Aides financières

- **Pour les propriétaires bailleurs**, de 50 à 60 €/m<sup>2</sup>, plafonnés de 4 000 à 4 800 €/logement.
- **Pour les propriétaires occupants**, prime ASE (Aide de Solidarité Ecologique) majorée de 500 €.

→ **Contactez votre Espace INFO→ENERGIE au 04 37 48 25 90 pour faire le point sur vos travaux et enclencher l'accompagnement.**

#### Communes de la COPAMO :

- Chassagny
- Chaussan
- Mornant
- Orliénas
- Riverie
- Rontalon
- St-Andéol-le-Château
- St-André-la-Côte
- Ste Catherine
- St-Didier-sous-Riverie
- St-Jean-de-Touslas
- St-Laurent-d'Agny
- St-Maurice-sur-Dargoire
- St-Sorlin
- Soucieu-en-Jarrest
- Taluyers

#### Communes de la CCPA :

- L'Arbresle
- Bessenay
- Bibost
- Bully
- Chevinay
- Courzieu
- Dommartin
- Eveux
- Fleurieux-sur-l'Arbresle
- Lentilly
- Sain Bel
- St-Germain-Nuelles
- St-Julien-sur-Bibost
- Sarcey
- St-Pierre-la-Palud
- Savigny
- Sourcieux-les-Mines